



Meilleures pratiques en matière de formation des juges et des procureurs

Catégorie de la pratique: mise en œuvre d'outils de formation destinés à améliorer l'application du droit de l'Union européenne et la coopération judiciaire internationale

Type de pratique: meilleure pratique

Institut: Réseau européen de formation judiciaire (REFJ)

Avril 2014

Intitulé de la pratique	Justice pénale I – Coopération judiciaire internationale en matière pénale – «Simulations concernant le mandat d'arrêt européen et l'entraide judiciaire»
<i>Principales caractéristiques</i>	<p>Le projet Justice pénale I – Coopération judiciaire internationale en matière pénale – «Simulations concernant le mandat d'arrêt européen et l'entraide judiciaire» de l'EJTN a initialement été conçu par le Centre d'études judiciaires du Portugal et consiste en une série de séminaires de formation, associant chacun deux ou trois États membres différents.</p> <p>Le but de ces séminaires est de recréer aussi précisément que possible un environnement réaliste de coopération judiciaire en matière pénale entre les États membres participants, en comptant sur la présence de représentants d'Eurojust et du Réseau judiciaire européen (RJE).</p> <p>Durant la première étape, les participants sont rassemblés en groupes nationaux afin d'examiner les progrès accomplis dans des affaires basées sur des faits réels ou fictifs, chacun d'eux suggérant l'utilisation d'outils juridiques de coopération judiciaire. Ils sont ensuite invités à adresser des demandes internationales de coopération aux autres pays participant au séminaire qu'ils estiment appropriés, en remplissant les formulaires pertinents (normalement, mandats d'arrêt européens, commissions rogatoires, certificats de reconnaissance mutuelle, etc.).</p> <p>Lors de la deuxième étape, toujours en groupes nationaux, les participants examinent les demandes qui ont été présentées à leur pays par les autres groupes du séminaire. Ils doivent rendre, pour chacune d'elle, une décision conforme au droit européen et national applicable.</p> <p>Pour la troisième étape, les participants se réunissent en groupes internationaux pour expliquer et comprendre les motifs des décisions</p>

	<p>nationales prises concernant les demandes internationales présentées. Ils sont également informés de tout éventuel aspect inhabituel concernant l'exécution de ces demandes dans les autres États membres. Cette étape a parfois lieu simultanément dans deux États membres différents, par vidéoconférence.</p> <p>Enfin, sur la base des réponses données, les participants (à nouveau réunis en groupes nationaux) sont invités à trouver la meilleure solution pour leurs propres cas.</p> <p>Le cours s'achève par deux conférences sur des questions connexes.</p> <p>Ce modèle de formation sert les principaux objectifs suivants: il aide les participants à rédiger et exécuter des demandes de coopération internationale concernant le mandat d'arrêt européen, la reconnaissance mutuelle des décisions de gel ou les demandes communes d'entraide judiciaire; il leur montre comment recourir au RJE et à Eurojust (en simulant leurs rôles); il leur donne des informations théoriques sur les demandes; et, enfin, il leur offre un forum international au sein duquel discuter des questions liées aux sujets susmentionnés.</p>
<p><i>Lien internet direct</i></p>	<p>http://www.ejtn.eu/fr/About/Criminal-Justice-Project/</p>
<p><i>Coordonnées de l'institution</i></p>	<p>Réseau européen de formation judiciaire (REFJ) Rue du Commerce, 16 B 1000 Bruxelles Belgique Téléphone: + 32 2 280 22 42 Fax: + 32 2 280 22 36 Courriel: ejtn@ejtn.eu Site internet: http://www.ejtn.eu</p>
<p><i>Autres commentaires</i></p>	<p>Ce mécanisme constitue indubitablement une MEILLEURE PRATIQUE, même s'il ne peut s'appliquer que dans un environnement international.</p>
<p>Source: <i>Projet pilote – Formation judiciaire européenne: «Lot 1 – Étude sur les meilleures pratiques en matière de formation des juges et des procureurs»</i>, réalisée par le Réseau européen de formation judiciaire (REFJ)</p>	